

RÉPUBLIQUE RWANDAISE
ÉDUCATION NATIONALE
ENSEIGNEMENT
KIGALI

Préfet-

Kigali, le 22 octobre 1962

XX 05/01/2009
N° 127

V. Réf.

Annexe :

Objet : Mise en place des
Directeurs
Q 203

C.P.I. à Monsieur le Ministre de
l'Intérieur à K I G A L I.

A Messieurs les Préfets (tous)

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation une liste des Directeurs des écoles, de votre préfecture en vous demandant de marquer votre avis sur chaque candidat Directeur dans la colonne Avis du Préfet.

Vous ferez parvenir cette liste au cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale au plus tard le 29 du mois en cours par une voie recommandée.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Éducation Nationale

L'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Au NYAMULINDA.

Reçu à Gitarama le 29 OCT 1962
Indicateur n° 1746
Classement Ens

[Signature]